

journal le 1500

ON-violence
autonomie

liberté sexuelle
droits fondamentaux
vigilance consentement équilibre
autodétermination paix

droit au travail
congrès parentaux
solidarité
féminisme
conciliation
démocratie

accessibilité universelle
littes alliances
résistances libération
famille-travail-études
équité salariale

justice reproductive
parité égalité
émancipation
entre les femmes
antiracisme
militantisme
décolonisation

collectif
libre-choix

L'égalité sans limites

Journée internationale des femmes 2017

VOLUME 36, NUMÉRO 1 - MARS 2017

Agence : L'opinion - Design : collectif que et design graphique - Mémoire Danvoil





LE MOT DES OFFICIERS

C'est un début d'année rempli d'effervescence qui anime nos premiers mois de 2017. En janvier, nous avons remercié nos confrères Mario Ménard et Guy Desgagné, monteurs distribution, pour leur courage lors du sauvetage d'une femme et de ses deux enfants, prisonniers de leur maison en flammes. Nous avons aussi souligné le travail important de nos consœurs et confrères délégués sociaux qui apportent leur soutien et accompagnent nos membres en difficulté.

Une action pour démontrer notre solidarité envers nos consœurs et pour souligner la Journée internationale des femmes a aussi été initiée. Vous pouvez en lire les détails dans ce numéro.

Une des activités importantes et dont la préparation est déjà amorcée, est l'organisation de notre prochain congrès (le 25^e du SCFP-1500) qui se déroulera à Tadoussac sous le thème « À L'AVANT-PLAN DEPUIS 50 ANS, CONTINUONS ENSEMBLE ».

C'est un événement important dans l'exercice de la démocratie syndicale car c'est l'occasion de définir nos priorités et nos orientations. Tous les membres seront invités à suivre le déroulement par le moyen de Facebook, ainsi que par le site Web du 1500.

Plus près de nous, le premier Comité Exécutif Provincial (CEP) du 1500 s'est tenu en janvier sous une forme de « lac-à-l'épaule ». Avec toute la relève bien présente à l'exécutif, il était nécessaire de se réunir pour faire le point sur notre fonctionnement, nos visions pour être solidaires et unanimes sur les enjeux qui nous attendent dans les prochaines années. Ce fut un excellent conseil qui sera très profitable pour la réussite de nos responsabilités respectives.

Bien sûr, nous avons également discuté de tous nos dossiers en cours. Vos structures régionales seront au fait de ces dossiers et en mesure de vous transmettre les informations justes. Non nous devons d'être solidaires et unis pour trouver des solutions gagnantes pour l'ensemble des membres du 1500.



Richard Perreault
Président provincial



Sylvain Dubreuil
Secrétaire général

Le *Journal Le 1500* est un bulletin d'information publié par le Syndicat des employé-es de métiers d'Hydro-Québec, section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

Ce bulletin est tiré à **8 565 copies** et est distribué gratuitement à tous les membres de la section locale 1500, SCFP-FTQ.

Président provincial : Richard Perreault

Secrétaire général : Sylvain Dubreuil

Responsable de l'information: Emmanuël Patola **Conception, montage & traitement de textes** : Mélanie Clément

Relecteur: Nathalie Lalenti

Impression : Atelier Québécois offset 1998 inc.

Note : la forme masculine utilisée dans ce journal désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le journal le 1500 est encouragée. Prière d'en indiquer la source.

DÉPÔT LÉGAL : BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC



Si vous ne désirez pas recevoir la version papier du journal le 1500 à domicile, demandez que l'on vous retire de la liste d'envoi en communiquant avec nous à l'adresse suivante: christinefontaine@scfp1500.org Vous pouvez aussi consulter la version électronique du journal sur notre site Internet ou effectuer votre changement d'adresse au www.scfp1500.org



UN JOURNAL PLUS ÉCOLOGIQUE Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec certifié Écom-logo et contenant 100% de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore certifié.



LE MOT DES OFFICIERS...suite

14 février: Journée de reconnaissance des délégués sociaux et déléguées sociales de la FTQ



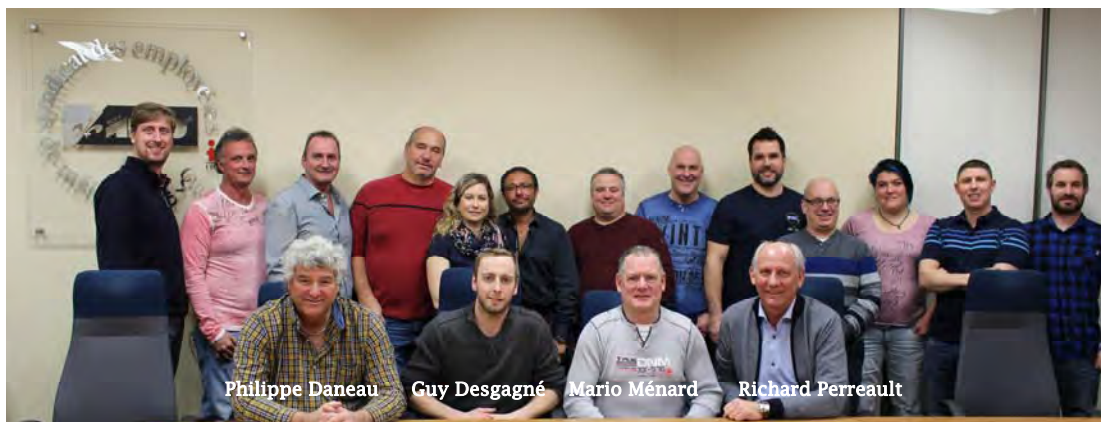
Le Syndicat des Employé-es de Métiers d'Hydro-Québec a profité de ce 14 février pour saluer les déléguées sociales et délégués sociaux du SCFP-1500 qui donnent de leur temps et qui s'impliquent bénévolement pour venir en aide à leurs collègues de travail qui traversent des épreuves difficiles. Votre rôle est très important; il permet à nos membres de garder leur dignité lorsque de graves problèmes surgissent. C'est avec reconnaissance et fierté que nous avons salué l'ensemble de votre travail.

La journée de reconnaissance du 14 février a été instaurée, il y a quelques années déjà, afin de souligner l'engagement exceptionnel de ces personnes qui accompagnent et qui soutiennent leurs consœurs et confrères dans les milieux de travail, et ce, dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Québec. Le réseau répond à de multiples besoins des membres: problèmes reliés à l'organisation du travail, problèmes personnels (toxicomanie, famille, etc.), ainsi que des problèmes nécessitant un mode d'intervention de crise (menaces de suicide, dépression chronique).

Nous sommes fiers de ce que vous accomplissez pour vos collègues. Ce réseau unique d'entraide fait partie intégrante de notre action syndicale grâce à votre dévouement et votre solidarité. Merci!

Fiers et solidaires

C'est avec une grande fierté que le 1500 a souligné en janvier le geste de bravoure et de solidarité citoyenne de Mario Ménard et Guy Desgagné, monteurs de lignes de la région Richelieu. Ils ont été invités et reçus au bureau provincial du syndicat où le président provincial, Richard Perreault, de même que le président de la région Richelieu, Philippe Daneau, les ont accueillis afin de souligner leur action héroïque (lire la nouvelle ici). Durant ces quelques heures, les deux officiers ont pu leur exprimer leur fierté et leur transmettre, au nom de tous les membres de la section locale, leurs plus sincères remerciements. Nos deux confrères ont également rencontré les autres officiers et les responsables des comités provinciaux présents sur place pour échanger, parfois avec émotions, sur leur expérience extraordinaire.



Philippe Daneau Guy Desgagné Mario Ménard Richard Perreault

LE 1500 TENAIT À SOULIGNER ET À REMERCIER MARIO MÉNARD ET GUY DESGAGNÉ POUR LEUR GESTE DE BRAVOURE. ILS FONT LA FIERTÉ DU 1500!



LE 8 MARS

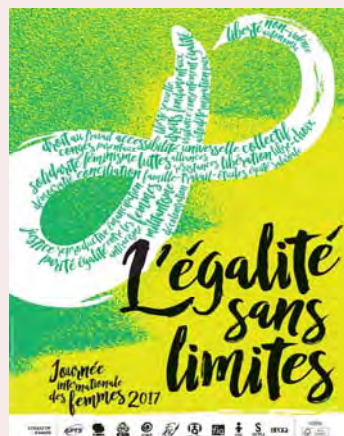
Journée internationale des femmes

Cette année, le bureau provincial a tenu à exprimer sa solidarité envers ce mouvement en initiant, chez nous, le port du **Ruban Blanc**.

Le Ruban Blanc est devenu un symbole international, porté par les personnes qui désirent signifier leur désapprobation de la violence à l'égard des femmes et des filles. Il s'agit de l'initiative la plus importante au monde, organisée par des hommes, pour y mettre fin. Il peut être porté tout au long de l'année mais pour le 1500, le 8 mars, il est fièrement porté pour affirmer notre solidarité envers nos consœurs.

Confrères, nous vous invitons donc tous à participer et à poser ce geste de solidarité envers nos consœurs et de porter vous aussi, pour les années à venir, le Ruban Blanc à tous les 8 mars.

Solidairement,





*L'épinglette du 8 mars
Journée internationale
DES FEMMES
On la porte fièrement!*

Le 1500 vous invite à vous joindre au mouvement en posant un geste évocateur et très significatif.

▲ Porter l'épinglette c'est poser un geste pour :

- ◆ Faire réfléchir;
- ◆ Attirer l'attention;
- ◆ Rappeler l'importance de combattre le mythe de l'égalité déjà acquise.

8 L'accès à l'égalité est sans cesse limité, la discrimination systémique en emploi perdure pour toutes les femmes. Le nombre de barrières dressées devant elles semble se reproduire à l'infini. Au SCFP – 1500, nous sommes conscients que les droits des femmes et les droits de la personne ne font qu'un. C'est pourquoi, nous travaillons activement, par le biais du comité DDLP, à atteindre une véritable égalité entre les femmes et les hommes.

Malgré que les femmes du 1500 semblent parfois revivre les mêmes combats qui donnent l'impression de tourner en rond, les luttes et les défis que nos pionnières ont su relever ont porté fruit et ont fait progresser l'ensemble de notre syndicat. Leurs réalisations ont permis d'améliorer suffisamment les conditions de travail des consœurs œuvrant dans des métiers traditionnellement masculins pour permettre à certaines de travailler sans subir de sexisme ni de violence. Au cours de ses 50 années d'existence, le SCFP – 1500 a fait de grands pas grâce à elles. C'est notable lorsqu'on constate que des confrères s'identifient désormais au mouvement féministe, prennent actions pour promouvoir les valeurs de respect et contribuent à rompre le cercle des inégalités.

La force du mouvement féministe réside dans sa capacité de lutter pour que disparaissent toutes les barrières qui nous freinent. Plus que jamais, nous devons rester vigilant-e face aux contextes politique et économique.

L'objectif ? L'égalité sans limites, d'où le signe de l'infini en forme de 8. Les mots à l'intérieur du chiffre 8 nous rappellent que les féministes se mobilisent partout au Québec pour revendiquer une véritable égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes et entre les peuples. Un monde d'égalité et de justice sans limites pour toutes!

Solidairement,

**PAS QUESTION
DE RECULER**

100 ans internationale des femmes

SCFP

COMITÉ DROITS DE LA PERSONNE



Carole Martin
Photo: Robert Mailloux
La Presse, mars 1998

Joëlle Ravary
Photo: Armand Trottier
La Presse, mars 1998

Responsables du comité provincial DDLP



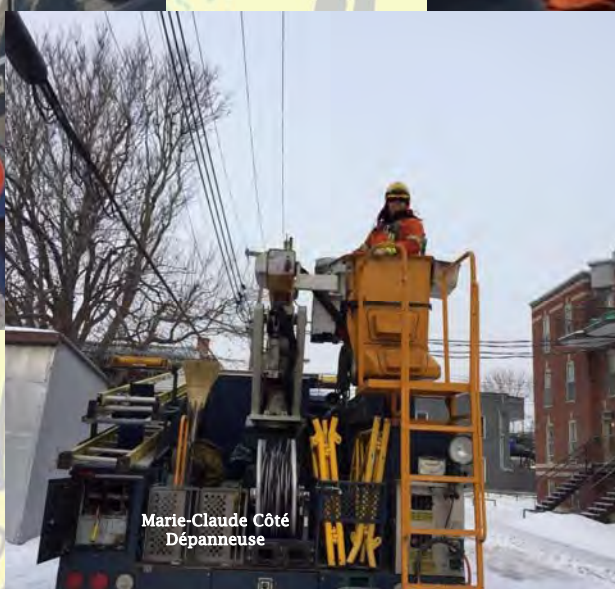
Marie-Claude Côté
Dépanneuse
Valérie Brossard et Claudine Mercier
Jointeuses



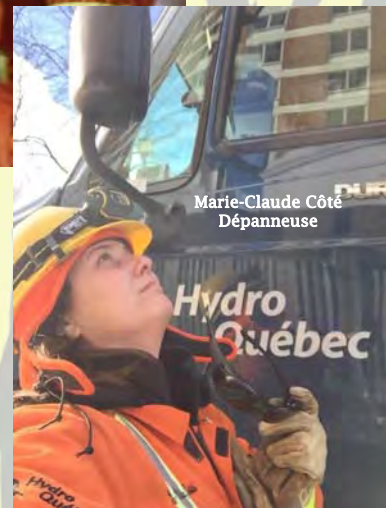
Émilie Labelle
Jointeuse



Marie-Claude Côté
Dépanneuse



Marie-Claude Côté
Dépanneuse



Marie-Claude Côté
Dépanneuse

Journée internationale des femmes 2017



COMITÉ DROITS DE LA PERSONNE



Dominique Morin
Thermographe



Chrystelle Auger
Installatrice mesureage



Sandra Giguère
Thermographe



Valérie Brossard
Jointeuses



Claudine Mercier
Jointeuse

des femmes 2017



DOSSIER DISTRIBUTION

Pourquoi n'avons-nous pas renouvelé la lettre d'entente sur les déplacements en 7/7 à Distribution

Cette lettre d'entente de 2013 était en lien avec les nombreux déplacements qui s'effectuaient en province, en 4-3-4, faisant en sorte que les membres étaient à l'extérieur de leur domicile pour onze jours. À la demande des membres qui étaient fréquemment en déplacement, nous avons présenté la problématique en CRT provincial et trouvé une entente de déplacement qui permettait de travailler sept jours consécutifs puis les sept suivants en congé. Cette entente était d'une durée de deux ans, soit pour 2013 et 2014. Au cours de cette première entente, de nombreuses problématiques sont survenues dans les déplacements : manque de planification, avis de dernière minute, hébergement et repas discutables, etc...



Nous avons rediscuté à l'automne 2014 de la possibilité de la reconduire pour deux ans, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, en y apportant des précisions et des règles afin de remédier aux difficultés rencontrées. Durant cette même période, un nouveau joueur est entré dans la planification des travaux par l'entremise de la division CGAD centralisée et l'ordonnancement des travaux. Oui, il faut planifier les travaux pour les équipes, mais pas n'importe comment. Il faut s'assurer d'avoir de la charge de travail pour les équipes relèves et pour les équipes régulières. La problématique est que cette division priorise les travaux en fonction des objectifs à rencontrer et que cette façon de faire occasionne TELLEMENT plus de déplacements!!! Mais, est-ce que les priorités sont les bonnes? La question mérite d'être posée...

Les déplacements étaient sur une base volontaire et au choix unanime de toute l'équipe visée, soit du 7/7 ou du 4-3-4 de la convention collective. Nous nous sommes retrouvés plusieurs fois dans des situations où l'entreprise ne donnait pas le choix et une pratique quasi automatique aux équipes relèves du déplacement en 7/7. Il faut également comprendre que cette entente est une opportunité très rentable pour l'entreprise et qu'elle aurait aimé la reconduire pour quelques années encore.

Nous faisons les représentations nécessaires à chaque comité provincial de relations de travail pour tenter de redresser



DOSSIER DISTRIBUTION...suite

les situations et de faire respecter cette entente. Malheureusement, le constat que nous en avons fait lors du Comité Exécutif Provincial (CEP) de l'automne 2016 nous a amenés à ne pas renouveler cette entente car elle ne répond plus aux besoins actuels des membres. Par contre, nous avons gardé la porte ouverte pour négocier une entente de déplacement 7/7 pour les équipes relève afin de ne pas nuire aux ententes de renouvellement de la main-d'œuvre aérienne et souterraine qui prennent fin le 31 décembre 2018. Nous en discuterons au prochain CRT prévu le 15 mars 2017.

De bonnes pratiques peuvent également être mises en place pour éviter des déplacements en 4-3-4. En effet, en janvier dernier à la région Montmorency, un déplacement en 4-3-4 était prévu à la région Saguenay, dans la ville de Mistassini, pour un projet de 30 poteaux. Les monteurs ont planifié les travaux autrement en préparant tout le matériel nécessaire et certains montages à l'avance, la semaine précédant les travaux. Ceux-ci ont débuté le lundi tel que prévu et le jeudi tout était réalisé, de même que les plans TQC, le tout dans les heures régulières.

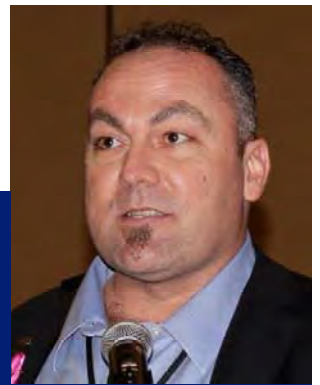
Voilà un très bon coup innovateur qui mérite d'être souligné et surtout d'être étendu en province. Je vous garantis que la mobilisation des équipes sera grandement améliorée, ainsi que les climats de travail.

Je vous invite à innover dans ce sens et à proposer ces façons de faire à vos patrons également par l'entremise de vos officiers syndicaux. Nous ferons aussi ces représentations à l'employeur le 15 mars prochain.



Le respect au travail ça commence par l'organisation efficace des travaux, de la convention collective qui est encore bonne jusqu'au 31 décembre 2018 et surtout par le respect des travailleurs 1500 qui sont la force de travail de l'employeur. Un employeur qui prend soin de ses travailleurs, en évitant de créer des frustrations inutiles, aura des travailleurs qui prennent soin de lui.

Syndicalement,



Stéphane Michaud
Vice-président provincial
Région Laurentides
Responsable exécutif du
dossier Distribution



RÉGION MAURICIE

Hommage aux bâtisseurs

Il est parfois intéressant de constater que des acquis, aussi simple que le port de chaussures de sécurité au travail, fournies par l'employeur, ont été obtenus par des luttes, des combats, et refus de travail devant la CSST, comme en témoigne l'histoire de Monsieur André Chauvette, Monteur Distribution à la région Mauricie :

Le 23 juin 1982, Monsieur Chauvette travaille sans chaussures de sécurité. Son gestionnaire lui ordonne alors de cesser son travail tant qu'il n'en portera pas. Monsieur Chauvette mentionne alors que selon la loi, les équipements de protection individuelle doivent être fournis gratuitement aux travailleurs. Il demande donc que lui soit fourni gratuitement les chaussures de sécurité. Il réitère la même demande le 29 juin 1982. Son gestionnaire refuse et lui interdit de procéder à son travail sans celles-ci.

Hydro-Québec avait à l'époque une politique sur le paiement des chaussures de sécurité qui consistait à rembourser seulement le tiers de la valeur d'achat des chaussures, et ce, malgré que la Loi sur la santé et la sécurité du travail exige de l'employeur qu'il fournisse gratuitement les équipements de protection individuelle prescrits par le règlement.

Un avis de dérogation a été émis de la part de la CSST vers Hydro-Québec et l'inspecteur Gaston Plante a ordonné à l'employeur de se soumettre à la loi et de fournir gratuitement les chaussures de sécurité requises pour le travail. Il a par la même occasion rappelé à l'employeur que « tout équipement de protection individuelle prescrit par règlement doit être fourni gratuitement par l'employeur aux travailleurs concernés ». Rappelons que Monsieur Chauvette s'est impliqué pendant de nombreuses années au sein du 1500 pour ensuite terminer sa carrière comme conseiller au SCFP-Québec à la région Mauricie. Il avait la réputation d'être un fin stratège et un plaideur hors pair.



IL AURA FALLU UN REFUS DE TRAVAIL DE MONSIEUR CHAUVETTE ET UNE INTERVENTION DE LA CSST POUR SIMPLEMENT FAIRE RESPECTER UN DROIT QUI EST POUR NOUS AUJOURD'HUI UN ACQUIS DE BASE ET UNE ÉVIDENCE.

~~J'ORDONNE que les chaussures de sécurité soient fournies gratuitement par l'employeur aux travailleurs de l'entreprise.~~

~~Je rappelle à l'employeur que dans cet esprit, tout équipement de protection individuelle prescrit par règlement doit être fourni gratuitement par l'employeur aux travailleurs concernés.~~

Je remets sur les lieux à : Copies posées à Vu par Art. 18 Art. 183 *Gaston Plante* Date 82-07-08 Page 4 de 4



Pierre Mac Donald
Vice-président provincial
Région Mauricie



**NOS LUTTES ONT CONSTRUIT
NOS DROITS; CONTINUONS ENSEMBLE.**



COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ

EPI normalisé / Équipement normalisé

Ces derniers temps, nous avons remarqué que des équipements de protection individuelle sont utilisés par des travailleurs alors qu'ils n'ont pas été normalisés au CPSS.

VOICI UN SIMPLE RAPPEL SUR LE PROCESSUS DE LA NORMALISATION DES EPI :

- Un CLSS a une demande précise relative à un équipement individuel;
- Il en informe son CRSS et celui-ci obtient un mandat spécifique au CPSS;
- Le CPSS fait le suivi auprès du CRSS ayant obtenu le mandat et approuve, le cas échéant, l'équipement en question.

Dans le même ordre d'idées, en décembre dernier, des équipements non approuvés tels que des perches pour la détection de tension, ont été répertoriés comme n'étant pas normalisés. Suite aux discussions avec nos vis-à-vis patronaux, TransÉnergie a fait circuler un courriel à tous ses gestionnaires et employés utilisateurs des perches afin de s'assurer d'avoir en main les équipements normalisés. Advenant le cas d'un équipement non normalisé, il est important de s'assurer d'informer son gestionnaire et de ne pas utiliser cet équipement.

NOUS TENONS À SOULIGNER LA VIGILANCE DU TRAVAILLEUR DU POSTE NÉMISCAU POUR NOUS AVOIR TRANSMIS CETTE INFORMATION.

De plus, TransÉnergie nous a informés qu'un mandat a été donné à l'unité APE afin d'avoir le portrait de ses perches utilisées en chantier, à savoir si elles sont toutes normalisées. Ce mandat touche aussi la révision de l'encadrement APGS-N-004.

En conclusion, chaque travailleur, peu importe son unité d'affaires, doit utiliser des EPI et équipement qui sont normalisés par Hydro-Québec seulement.



Sur la photo, de gauche à droite: Alexandre Boulé, Anne Filiatrault, Benoit Mitchell et André Dion

COMITÉ AVANTAGES SOCIAUX



Impacts de la Loi 29 sur notre régime de retraite

Dans la publication du journal d'octobre 2016, nous vous mentionnions que le gouvernement provincial travaillait sur un projet de loi pour modifier la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Ce projet de loi a vu le jour et depuis le 1er janvier 2016, la Loi 29 est applicable sur notre régime et plusieurs autres du secteur privé.

Les principales modifications sont les suivantes :

- L'abolition du financement sur la base de solvabilité;
- L'évaluation de capitalisation pour le financement du régime;
- La création d'un coussin de sécurité, c'est-à-dire une provision de stabilisation.

RETOUR EN 2013

En 2013, lors de la négociation de la convention collective, il a été convenu d'établir graduellement un partage 50/50 du service courant (contexte de négo du projet de loi 3 du secteur municipal).

C'est quoi le service courant? Il correspond à la somme qui doit être déposée annuellement dans notre régime pour qu'il puisse répondre à ses obligations.

En 2014, le coût du service courant était de 22.4 %. Nous, les employés, notre obligation était de 7,5 % du coût du service courant. Cela voulait dire que pour chacun d'entre nous, 7,5 % de notre revenu brut était dirigé dans le RRHQ.

Pour les années subséquentes, les partages du coût du service courant (part employés) étaient ainsi :

2015 = 8,5 %

2016 = 9,25 %

2017 = 10 %

2018 = 10,75 %

Pour les suivantes, on ajoute 0,5 % par année jusqu'au partage à 50/50.

Alors pour 2017, pour tous les employés actifs chez Hydro-Québec, 10 % du revenu brut va au RRHQ.

Lors de la signature de la convention actuelle, nous avons convenus de mettre en place un comité de travail interunité qui aurait comme mandat d'explorer des pistes de solutions pour voir à diminuer le coût du service courant.

Par contre, avec l'arrivée de la Loi 29, le comité de travail devra, en collaboration avec ses actuels bien comprendre, dans un premier temps, l'impact de la loi sur notre régime.



COMITÉ AVANTAGES SOCIAUX ...suite

AVANT L'APPLICATION DE LA LOI 29

L'évaluation actuarielle du régime nous donnait le % de solvabilité, ainsi que le % de capitalisation.

La solvabilité simulait une terminaison du régime. Donc, si le taux de solvabilité était de 95 %, l'employeur devait combler l'écart jusqu'à 100 % (ce qu'on appelait la cotisation d'équilibre).

Le taux de capitalisation quant à lui est un indice de continuité du régime (long terme).



Alexandre Bussières
Vice-président provincial
Région Montmorency
Responsable exécutif
avantages sociaux

Michel Mireault
Responsable provincial
Comité avantages
sociaux

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2016

L'évaluation actuarielle est encore produite avec les taux de solvabilité et de capitalisation. Par contre, pour le taux de solvabilité, l'employeur n'a plus à verser les sommes pour combler l'écart jusqu'à 100 %.

En contrepartie, l'employeur doit mettre en place une provision de stabilisation en fonction du taux de capitalisation.

Le fait d'ajouter une provision de stabilisation de 4 % vient faire augmenter les montants d'argent nécessaires pour rencontrer les obligations de cette nouvelle loi!

Pour l'instant, c'est notre convention collective qui s'applique intégralement, mais il faut garder en tête ce nouvel intrant pour le futur de notre régime de retraite.

Vos responsables provinciaux ont donc un œil très attentif sur votre régime de retraite. Nous sommes régulièrement en rencontre avec notre firme d'actuaire et l'employeur afin de voir toutes les particularités de la Loi 29. Aussi, nous vous tiendrons informés par vos structures régionales respectives.

Nous vous avons donc présenté un bref résumé sur notre régime de retraite. En juin prochain, se tiendra à Montréal l'assemblée annuelle de celui-ci. Si vous avez la possibilité d'y assister, c'est une expérience qui est très formatrice.

Si vous ne pouvez y assister, et nous vous le répétons année après année, remplissez votre **PROCURATION POUR DÉSIGNER ALEXANDRE BUSSIÈRES AFIN QU'IL PUISSE VOUS REPRÉSENTER**. Grâce aux procurations reçues l'an dernier, nous avons réussi à désigner une deuxième personne du 1500 sur le comité de retraite, c'est-à-dire Pierre-Luc Girard de la région Montmorency.

Merci à l'avance de votre collaboration.



COMITÉ INFORMATION

Le SCFP-1500 a maintenant 50 ans et son journal « le 1500 », 35!!!



La première édition du journal LE 1500, juin 1981

Trente-cinq années de diffusion d'information, de rapports d'activités syndicales, de comptes rendus des finances, de spéciaux des congrès, de partage de connaissances et d'éducation syndicale. Les plus expérimentés d'entre nous se rappelleront le style direct des débuts du journal où les gestionnaires étaient appelés « p'tits-boss », ainsi que les caricatures et les articles qui témoignaient de l'action syndicale de toutes les régions.



Quelques années après sa création, LE 1500 était déjà devenu un moyen privilégié pour rejoindre les membres et les retraités de la section locale.

Voici ce qu'écrivait Monsieur Henri Massé, à l'époque président de la FTQ, dans l'édition spéciale 25 ans du "Journal le1500" - volume 26, no 2, juillet 2006:

« Un quart de siècle d'information, ça doit se souligner de façon toute spéciale. Surtout que dans le cas du «journal le 1500», on dépasse le quart de siècle car, pour les plus jeunes, permettez- moi de rappeler que le journal « Le Réseau » qui a longtemps été le fer de lance du SCFP, de ses luttes, de ses victoires, de sa mobilisation, a été fondé par le regroupement des syndicats d'Hydro-Québec, dont le 1500, au début des années 1960. Cet ancêtre du « journal le 1500 », né au moment des grandes luttes pour la syndicalisation des travailleurs et travailleuses d'Hydro-Québec, est par la suite devenu le journal officiel du grand syndicat qu'est devenu le SCFP. On fête souvent une publication, syndicale ou autre, mais rarement ses artisans. Aussi je voudrais dire un mot spécial aux artisans du «journal le 1500», à tous ceux et à toutes celles, délégués régionaux, membres de comités, rédacteurs, qui ont compris l'importance de communiquer, de partager l'information. C'est la base de la démocratie, c'est la base pour la prise de décisions éclairées qui nous permettent d'avancer».



COMITÉ INFORMATION...suite

**QU'EN EST-IL
AUJOURD'HUI, 35
ANS PLUS TARD, À
L'ÈRE DU WEB ET DES
MÉDIAS SOCIAUX?**

Bien que les moyens électroniques, médias sociaux et sites Web soient maintenant devenus incontournables et d'une efficacité sans égale pour la rapidité de diffusion, le journal papier demeure un indispensable pour l'explication d'un dossier complet et l'analyse ou la description plus en profondeur de différents sujets. Il faut aussi garder à l'esprit que ce ne sont pas tous les membres du 1500 qui suivent le syndicat sur notre groupe Facebook (moins de la moitié y sont inscrits) ou qui visitent notre site Web.

Le journal reste donc le seul moyen d'atteindre 100 % des membres **ET AUSSI** les retraités du 1500. De plus, il leur est livré directement à la maison, ce qui en fait le moyen le plus sûr de les atteindre **tous personnellement**.



Les sujets soulevés et les problématiques dénoncées reviennent parfois, malheureusement, périodiquement, mais les façons de les décrire et de les dénoncer évoluent avec le temps. Le journal LE 1500 s'est adapté et transformé avec les époques, mais il reste un outil efficace d'information et d'éducation syndicale.

CE QUI FAIT D'UN JOURNAL UN BON JOURNAL, C'EST SON CONTENU.

Le 1500 est **notre** journal, réalisé à l'interne, de qualité et imprimé par une entreprise syndiquée. Il ne cherche pas à imiter les revues commerciales, mais plutôt à garder sa personnalité. Les articles sont écrits par des travailleurs et des travailleuses du 1500 passionnés, s'exprimant avec cœur.

Ils proviennent aussi de toutes les régions, des responsables des divers comités provinciaux ou régionaux, des responsables exécutifs, des officiers provinciaux, des responsables régionaux de l'information, du comité jeunesse, des membres des structures régionales et mêmes parfois par des retraités. **C'est la participation de tous qui fait que c'est un journal vivant et intéressant. Sans eux, il serait vidé de sa substance.**

Mais tout contenu a besoin de son contenant et pour que les articles soient publiés dans un contenant de qualité, au style qui nous caractérise, c'est tout un travail d'équipe. Dans l'ombre, la conception, le montage, le traitement de textes et la relecture sont effectués par deux de nos adjointes administratives au 1500. C'est avec fierté que j'ai le privilège d'apporter ma contribution à cette belle équipe. Grâce à tous ces collaborateurs, le journal contient des articles de valeur et importants pour nous.

Je les remercie tous, personnellement et au nom du 1500. Bravo pour votre détermination à communiquer et à nous informer sur les dossiers dont vous portez la responsabilité et pour votre excellent travail!

Nous avons un outil utile et efficace, il faut continuer de l'utiliser et de l'améliorer! C'est le 1500 et tous ses membres qui pourront en profiter encore pour plusieurs années.



C'est avec fierté que j'ai le privilège d'apporter ma contribution à cette belle équipe. Grâce à tous ces collaborateurs, le journal contient des articles de valeur et importants pour nous.

Emmanuel Patola
Responsable de
l'information

RÉGION RICHELIEU



Indemnisation pour la surdité professionnelle

Dernièrement, un membre de la région m'a soulevé une question à propos d'une lettre qu'il a reçue de la CNESST. L'organisme public l'avise qu'en réponse à la demande reçue, concernant un diagnostic de surdité professionnelle, il a droit à un montant de 1 200 \$.

Suite à la lecture de la lettre, ce membre s'est posé plusieurs questions : Puis-je contester le montant au lieu d'un seul paiement? Puis-je avoir une rente à vie (exemple de 15 \$/mois), etc.?

Afin de pouvoir lui donner l'heure juste, j'ai communiqué avec notre spécialiste des dossiers de ce genre à la structure provinciale : Monsieur Philippe Marino. Ce dernier m'informa que « ce montant est versé selon une charte établie par la CNESST. Il est fixé à l'aide de la limitation déterminée par le médecin traitant. Ce montant est non négociable et ferme le dossier. Contester ce montant, c'est contester le diagnostic de votre médecin traitant ».

J'ai tout de suite transmis l'information au membre et je tiens à le féliciter d'avoir consulté la structure en place car il a obtenu rapidement les réponses justes à ses questionnements et du même coup, c'est toute la structure syndicale de son secteur qui en est informée.

Jean-Philippe Deschênes

Directeur Centrale Drummondville et
Trésorier régional, région Richelieu

Tournoi de golf - FTQ Montérégie



La 4^e édition du tournoi de golf des trois Conseils régionaux FTQ de la Montérégie s'est tenue le 23 septembre dernier au profit de Centraide Richelieu-Yamaska et Centraide Sud-Ouest. La générosité des quelques 140 participants et des commanditaires a permis d'amasser la somme de 18 000 \$. Le financement est le nerf de la guerre pour les organismes à qui ils viennent en aide dans la région; cette solidarité et cette générosité aideront à accomplir leur mission de lutter contre la pauvreté et l'exclusion en soutenant un vaste réseau d'organismes.

C'est avec une grande fierté que la région Richelieu fut présente à cette activité en compagnie de deux équipes de quatre joueurs provenant du 1500.

**UN BEAU GESTE DE SOLIDARITÉ
TOUT EN S'AMUSANT!**



Sur la photo, de gauche à droite: Michel Gagnon, Léodore Thibeault, Philippe Daneau et Jean-Philippe Deschênes

OFFRE VIP

Notre Conseil d'administration, qui établit les orientations et décide des priorités de la Caisse, compte parmi ses membres un représentant du syndicat.

Prenez rendez-vous avec un de nos conseillers pour

En partageant les mêmes valeurs, plusieurs initiatives ont vu le jour grâce à ce partenariat.

Ensemble, nous contribuons au bien-être économique et social de la communauté des employés de métiers d'Hydro-Québec.

découvrir notre offre VIP

514-289-3500

1 800-340-1322

info@caissehydro.com

Desjardins Caisse Hydro a le privilège d'avoir un partenariat avec le Syndicat des Employé-e-s de Métiers depuis de nombreuses années.



Partenaire de choix des employés d'Hydro-Québec



Desjardins
Caisse Hydro

www.caissehydro.com

Changez pour **SSQ auto** et économisez

GROS



PRIVILÈGES EXCLUSIFS

aux membres du Centre communautaire des syndiqués et syndiquées d'Hydro-Québec

- 23 % de rabais en assurance auto
- 15 % de rabais en assurance habitation
- L'assurance de prise en charge du paiement de vos primes en cas de grève ou de lock-out*

COMBINEZ ET ÉCONOMISEZ

Regroupez vos assurances afin de bénéficier de **rabais additionnels sur chacun de vos contrats** et obtenez sans frais supplémentaires :

- LE PLAN D'ASSISTANCE** **Bien protégé**
qui inclut cinq services d'assistance : routière 24 h*, habitation, santé, juridique et vol d'identité
- LES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES* DE** **L'Auto Extra**

BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES D'ÊTRE ASSURÉ À LA BONNE PLACE

- \$ **Aucun ajout de système de surveillance électronique** à votre véhicule pour économiser. Payez en fonction de votre kilométrage.
- \$ **Économisez davantage** en assurant plus d'un véhicule*.
- \$ **Profitez d'une réduction de votre franchise** à chaque renouvellement sans réclamation*.



Profitez des enseignements théoriques et pratiques des pilotes professionnels de l'Académie de conduite ICAR et **obtenez un rabais de 5 % sur votre assurance auto****.

Visitez le SSQauto.com/conduite

Demandez une soumission d'assurance

1 866 SSQAUTO

7 7 7 2 8 8 6



SSQauto.com/groupe

SSQ auto
Les valeurs à la bonne place

* L'assurance de prise en charge du paiement de vos primes en cas de grève ou de lock-out est une option. ** Le rabais de 5 % sur votre assurance auto est réservé aux membres du Centre communautaire des syndiqués et syndiquées d'Hydro-Québec. L'assurance de prise en charge du paiement de vos primes en cas de grève ou de lock-out est une option. ** Le rabais de 5 % sur votre assurance auto est réservé aux membres du Centre communautaire des syndiqués et syndiquées d'Hydro-Québec.



réseau spécial

**VOICI LES DIFFÉRENTS SUJETS DES RÉSEAUX QUI ONT ÉTÉ DIFFUSÉS
DEPUIS LA DERNIÈRE PUBLICATION DE DÉCEMBRE 2016**

LES NÉGOCIATIONS ACHOPPENT ENTRE LE 1500 ET TRANSÉNERGIE
1ER DÉCEMBRE 2016 - Volume 36, numéro 27

AVANTAGES SOCIAUX—CHANGEMENTS APPORTÉS AU 1ER JANVIER 2017
8 DÉCEMBRE 2016 - Volume 36, numéro 28

ASSURANCE SANTÉ OFFERTE AUX RETRAITÉS
13 DÉCEMBRE 2016 - Volume 36, numéro 29

LA SECTION LOCALE 1500 A 50 ANS !
15 DÉCEMBRE 2016 - Volume 36, numéro 30

FIERS ET SOLIDAIRES!
1ER JANVIER 2017 - Volume 37, numéro 1

CHUTE D'UN TRAVAILLEUR
2 FÉVRIER 2017 - Volume 37, numéro 2

VALISES LORS DE PRÉVISIONS DE DÉPLACEMENT EN PURS À DISTRIBUTION
6 FÉVRIER 2017 - Volume 37, numéro 3

VOUS POUVEZ CONSULTER LES DOCUMENTS COMPLETS SUR NOTRE SITE WEB AU WWW.SCFP1500.ORG

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL

ENVOI DE PUBLICATION CANADIENNE—contrat de vente no 2458764 CONVENTION DE LA POSTE PUBLICATION N° 40064011

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au

SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS D'HYDRO-QUÉBEC
1010, rue De Liège Est, 3e étage, Montréal (Québec) H2P 1L2



reerplus.com

UN REER+ POUR EN FAIRE PLUS

Lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ, **vous bénéficiez de 30% d'économies d'impôt supplémentaires.**

De plus, le Fonds a une mission unique : aider l'économie du Québec. En investissant dans votre REER au Fonds, vous posez un geste solidaire.

QU'ATTENDEZ-VOUS POUR ÉPARGNER ?



**Bravo à la section locale 1500
pour ses 50 ans de fondation !**

1 800 567-FONDS (3663)

   FondsFTQ

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur son site Web, auprès des responsables locaux ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



 **FONDS**
de solidarité FTQ